



Entente de partenariat avec les écoles participantes Édition 2010

Dans le cadre du programme *Jeunes explorateurs d'un jour*, l'école secondaire ou collégiale _____ s'engage à :

(Nom de l'école)

- sélectionner et encadrer les élèves lors de leur inscription au programme;
- s'assurer que chaque élève effectue une préparation adéquate pour son stage;
- s'assurer que les membres du corps enseignant soient informés du programme et de la sortie des élèves lors de la journée *Jeunes explorateurs d'un jour*;
- mandater un responsable (le conseiller en orientation) afin qu'il coordonne le programme au sein de l'école;
- assurer la continuité du programme en cas d'incapacité du C.O. (absence prolongée, départ, congé de maladie, etc.)

Les responsables du programme s'engagent à :

- fournir toute la documentation nécessaire à l'école pour inscrire les élèves et bien les guider dans leur choix de stage;
- faire la recherche des lieux de stage pour les élèves inscrits;
- s'assurer de l'élaboration de scénarios de stage intéressants et stimulants de la part des organismes d'accueil;
- transmettre toute l'information nécessaire quant à la tenue des stages;
- collaborer étroitement avec les conseillers d'orientation pour toute question relative au programme.

Signé le _____ 2009

Direction de l'école

Intervenant scolaire

Directrice du Programme